

**Mardi 30 novembre 2009**

De 9 h 30 à 17 h 00

**Lyon**



**Objectifs de la formation :**

- Identifier les domaines d'intervention des délégations de service public (DSP), ainsi que la distinction marquante avec les marchés publics
- Connaître le développement intégral d'une procédure, de l'évaluation des besoins à la notification du contrat



**Public concerné :**

- DGS,
- responsables et membres des services marchés publics et juridique



**Avec votre inscription :**

- Un pack pédagogique complet
- Un suivi post-formation de 3 mois
- Un abonnement à La Lettre du cadre territorial
- Le déjeuner et les pauses



**Renseignements pratiques :**

**Soumiya EL AMIRI**

Tél. : 04 76 65 99 81 Fax : 04 76 65 79 98

E-mail : soumiya.el-amiri@territorial.fr

**territorial** groupe

Territorial - Les Formations d'Experts  
BP 215 - 38506 VOIRON Cedex

**Fiche d'inscription\***

à retourner par fax au 04 76 65 79 98

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

E-mail (obligatoire) : .....

**Collectivité territoriale de rattachement :**

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

# La passation des délégations de services publics



Une formation dirigée par :

**Pierre Le Bouëdec**

Avocat au barreau de Paris

(société d'avocats Symchowicz-Weissberg)

Détail de la formation

**Introduction**

La notion de délégation de service public / les différents types de conventions / La réglementation applicable (Loi Sapin / directives communautaires...)

**Le principe de mise en concurrence**

- la portée du principe
- les exonérations de mise en concurrence
- les conditions de recours à la procédure allégée
- les principes essentiels de la mise en concurrence

**Les étapes préliminaires au lancement effectif de la procédure**

- définition du besoin
- consultation préalable de la commission des services publics locaux
- consultation du CTP
- délibération de principe

**Les modalités de publicité**

- la rédaction de l'avis de publicité (contenu)
- les organes de la publicité (JAL, revue spécialisée, JOUE...)
- les conditions de délai

**La sélection des candidats et l'envoi du dossier de consultation**

- la commission de délégation de service public (rôle, composition...)
- modalités de choix des candidats et pièges à éviter
- contenu du DCE et modalités d'envoi

**L'analyse des offres et le choix du candidat**

- modalités d'analyse des offres
- rôle de la commission
- modalités et contraintes de la négociation

**La conclusion du contrat de délégation de service public**

- information de l'assemblée délibérante
- rôle et prérogatives de l'assemblée délibérante
- signature du contrat et formalités postérieures

**Conclusion : les grands principes d'exécution du contrat**

**Tarifs HT :**

(comprenant les documents pédagogiques, le suivi post-formation et le repas)

- Communes et EPCI jusqu'à 10 000 hab. : 295 €
- Communes et EPCI de 10 001 à 40 000 hab. : 495 €
- Communes et EPCI de 40 001 à 80 000 hab. : 595 €
- Communes et EPCI de 80 001 à 150 000 hab. : 695 €
- Communes et EPCI de 150 000 hab. et plus : 750 €
- Conseils régionaux et conseils généraux : 750 €
- Entreprises privées 750 €
- Autres (État...) 495 €

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité

Adm09/8

\* Vaut convention de formation simplifiée. Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit la SAS TERRITORIAL. Tout dédit effectué dans les 15 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement de 50 % du prix de la prestation. Tout dédit effectué dans les 8 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement intégral du prix de la prestation.